

# Le Conseil fédéral passe outre la neutralité du pays

## Non à la participation à PESCO!

*Prise de position du «Mouvement suisse pour la paix SFB»*

Le 21 août dernier, Le Conseil fédéral a décidé d'adhérer à deux projets de PESCO (Coopération structurée permanente). Le gouvernement suisse fait ainsi un pas de plus vers l'alliance guerrière de l'OTAN et sape de plus en plus la neutralité et l'indépendance de la Suisse. Le «Mouvement suisse pour la paix» critique vivement cette décision.

PESCO est qualifié de Schengen militaire et comprend comme élément central le libre transport militaire en Europe. PESCO est certes vendu comme un projet de l'Union européenne, mais il fait clairement partie de la coopération plus large de l'OTAN au niveau militaire. Les objectifs stratégiques sont explicitement les suivants: «soutenir activement» le commandement suprême de l'OTAN (SACEUR) et «remplir les obligations de l'OTAN».

### Des transferts de troupes par la Suisse?

Selon le Conseil fédéral, la Suisse participera au projet «Military Mobility» et «Cyber Ranges Federation». La participation à «Military Mobility» permettra de traiter dans un délai plus court «les demandes de transports et de transferts transfrontaliers», c'est-à-dire le transport d'armes et de troupes de l'OTAN à travers la Suisse.

Le fonctionnaire de l'OTAN *Boris Ruge* a déjà déclaré que grâce à l'adhésion suisse à PESCO, l'OTAN pourrait «en cas de conflit sur le flanc est» déplacer «des forces très importantes en peu de temps». En clair: l'alliance guerrière de l'OTAN pourrait donc, avec l'aide de la Suisse, envoyer plus rapidement du matériel de guerre ou même des troupes sur le front en cas de guerre avec la Russie. Ce que cela signifie pour la population en Suisse est clair: dans le pire des cas, la Suisse risque de devenir une cible d'attaque dans une telle guerre afin d'empêcher l'approvisionnement en troupes.

Le projet «Cyber Ranges Federation» implique une coopération militaire dans le cyberspace. Comme l'a expliqué l'UE dans un document stratégique, la «distinction entre guerre et paix» n'est pas claire dans le cyberspace. La Suisse pourrait donc à l'avenir mener des cyberguerres avec d'autres pays de l'OTAN, car le droit de la neutralité ne couvre pas formellement le cyberspace. Dans ce cas, il existe tout autant le risque que la Suisse soit entraînée dans des guerres non numériques par des provocations dans le cyberspace.

### Rupture de la neutralité

Le «Mouvement suisse pour la paix» condamne fermement la décision du Conseil fédéral d'adhérer à PESCO. Il s'agit d'une rupture claire du droit de la neutralité. Les *Conventions de La Haye*, qui fixent le droit de la neutralité en droit international, stipulent clairement qu'un pays neutre ne doit pas «tolérer» que des belligérants fassent passer «des troupes ou des transports de munitions ou de ravitaillement à travers le territoire d'une puissance neutre».

En participant à PESCO, les pays de l'OTAN, dont on sait qu'ils sont impliqués dans les guerres les plus diverses – dont la guerre américaine «contre le terrorisme» qui se poursuit toujours – sont autorisés à faire passer des troupes et des munitions par la Suisse. En adhérant à PESCO, le Conseil fédéral poursuit l'imbrication de la Suisse dans les structures militaires de l'alliance guerrière de l'OTAN et se range ostensiblement du côté du bloc militaire occidental. Celui qui veut garantir la paix dit Non à l'OTAN, Non à PESCO et Non à ce Conseil fédéral belliciste.

Source: <https://www.friedensbewegung.ch/2024/08/29/nein-zur-pesco-beteiligung/>, 29 août 2024

(Traduction «Point de vue Suisse»)